

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Christiane BAILLY, Maire.

Date de convocation le 10 avril 2025. La séance est ouverte à 20 h 40.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LEVESQUE

Présents : Madame Christiane BAILLY, Monsieur Ousmane SISSOKO, Monsieur Jean-Marie VIVIER, Madame Sandrine POMMIER, Madame Hélène SICAUD, Madame Sylvie PREVOST, Monsieur Laurent RENAUDET, Monsieur Hubert LEVESQUE, Monsieur Patrick SAUVAGET

Excusés : Madame Marie-Perrine LETANG, Madame Carole BILLON, Madame France-Elizabeth VANIER.

Pouvoirs : Madame Marie-Perrine LETANG a donné pouvoir à Madame Christiane BAILLY.
Madame Carole BILLON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie VIVIER.
Madame France-Elizabeth VANIER a donné pouvoir à Monsieur Patrick SAUVAGET

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Délibération portant sur la reprise de l'enduit du pignon du bâtiment de la parcelle AD 75.
- Délibération portant sur la tarification des objets publicitaires de communication de la collectivité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces points.

Ordre du jour :

- 1- Adoption du procès-verbal du 12 mars 2025.
- 2- Approbation du compte de gestion 2024.
- 3- Approbation du compte administratif 2024.
- 4- Délibération portant sur le remplacement des volets de la mairie et deux paires de volets du logement 6 rue de la Croix Guérin.
- 5- Délibération portant sur le remplacement du moteur de volée de la cloche de l'église.
- 6- Délibération portant sur le remplacement du système de décendrage automatique de la chaudière à bois de l'école Pierre Autize.
- 7- Délibération portant sur la reprise de l'enduit du pignon du bâtiment de la parcelle AD 75.
- 8- Délibération portant sur la tarification des objets publicitaires de communication de la collectivité.

- 9- Délibération portant sur l'aménagement et la réfection des carrefours : entre la route départementale RD 66 et le chemin de la barre, la route départementale RD 168 et le chemin de la barre.
- 10- Point école.
- 11- Point voirie.
- 12- Point travaux aménagement du centre bourg.
- 13- Point projet Terra Aventura.
- 14- Point sur les manifestations de l'année 2025.

1- Adoption du procès-verbal du 12 mars 2025.

Reporté afin d'apporter un complément d'information tarifaire à la délibération n°3.

2- Approbation du compte de gestion 2024.

Madame le Maire présente :

- Le compte de gestion du Receveur comprenant les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2024.
- L'état de l'actif au 31.12.2024 établi conformément aux instructions de la M57, et notamment par collaboration entre les services de l'ordonnateur et du Receveur.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion, l'état de l'actif et les écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif.

3- Approbation du compte administratif 2024.

Madame le Maire présente le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2024 et d'affecter le résultat comme suit :

- Article 1068 : virement à la section d'investissement : 71 275,16 €
- Article 002 : excédent de fonctionnement pour la somme de : 190 978,60 €

4- Délibération portant sur le remplacement des volets de la mairie et deux paires de volets du logement 6 rue de la Croix Guérin.

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis pour le remplacement des volets de la mairie et du logement 6 rue de la Croix Guérin.

Trois entreprises ont été contactées. Elles ont établi des devis selon les variantes suivantes :

- Bois sapin
- Bois exotique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis de Monsieur Thomas Gadonnaud pour un montant de 9 888.25 € TTC

- de mandater Madame le Maire pour signer le devis.
- d'inscrire à l'article 2131 (bâtiments publics) la somme de 9 888,25 €.

5- Délibération portant sur le remplacement du moteur de volée de la cloche de l'église.

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis pour le remplacement du moteur de mise en volée de la cloche de l'église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis de l'entreprise Lussault pour un montant de 2 381,27 € TTC
- de mandater Madame le Maire pour signer le devis.
- d'inscrire à l'article 2131 (bâtiments publics) la somme de 2 381,27 €.

6- Délibération portant sur le remplacement du système de décendrage automatique de la chaudière à bois de l'école Pierre Autize.

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis pour le remplacement du système de décendrage automatique de la chaufferie à bois de l'école Pierre Autize.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis de l'entreprise Hervé Thermique, pour un montant de 3 127,54 € TTC
- de mandater Madame le Maire pour signer le devis.
- d'inscrire à l'article 2131 (bâtiments publics) la somme de 3 127,54 €.

7- Délibération portant sur la reprise de l'enduit du pignon du bâtiment de la parcelle AD 75.

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion de chantier du 14 avril 2025, il a été demandé à l'entreprise STPM d'établir un devis pour la reprise de l'enduit du pignon du bâtiment, afin de garder une harmonie de l'ensemble du site.

Madame le Maire présente au conseil municipal la proposition de l'entreprise STPM pour la reprise de l'enduit du pignon du bâtiment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis de l'entreprise STPM pour un montant de 528,00 € TTC
- de mandater Madame le Maire pour signer le devis.
- d'inscrire à l'article 2131/200 (travaux d'aménagement du centre bourg) la somme de 528,00 €.

8- Délibération portant sur la tarification des objets publicitaires de communication de la collectivité.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents objets publicitaires avec le logo de la commune :

- L'oriflamme
- Le roll up
- Les mugs
- Les casquettes

- Les gourdes isothermes
- Les magnets
- Les tee-shirts
- Les gobelets réutilisables
- Une banderole

Madame le Maire propose de commercialiser les produits publicitaires suivants :

- Les mugs
- Les casquettes
- Les gourdes isothermes
- Les magnets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de commercialiser :

- Les mugs à 10 €
- Les casquettes à 5 €
- Les gourdes isothermes à 10 €
- Les magnets à 3 €

9- Point école.

Le second Conseil d'école s'est tenu le 27 mars 2025.

L'effectif actuel est de 67 élèves répartis comme suit :

- 18 maternelles
- 20 CP/CE1
- 29 CE2/CM

L'effectif prévisionnel pour la rentrée prochaine est à ce jour de 66 élèves.

10- Point projet Terra Aventura

Un groupe de travail d'une dizaine d'habitants volontaires a été constitué.

Une réunion de lancement a eu lieu le 3 avril.

Des rencontres sont planifiées afin d'identifier un itinéraire puis en faire la reconnaissance sur le terrain.

Le groupe est accompagné par Madame Mary Touraine, chargé de développement touristique en Pays de Gâtines.

11- Point sur les manifestations 2025.

Les dates à retenir sont les suivantes :

- 8 mai : Cérémonie des 80 ans de l'armistice. 11h00 au monument aux morts
- 12 juillet : feu d'artifice
- 1^{er} août : cinéma en plein air. Projection du film « Le Comte de Monte Cristo »
- 28 août : aéro/concert suivi d'un feu d'artifice

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.